

Procès-verbal N°33 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	16/04/26
À :	10H
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY Mrs Léonard INNIANTONI, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 32 du 09/04

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation".

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

Catégorie U12/U13

Le point clé est dans l'article 81 – alinéa 4 :

« toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées d'un championnat sera déclarée forfait général »

- **Concrètement pour les U13 :**
- **Un forfait sur les 2 dernières journées**
→ = **forfait général automatique** (sauf cas de force majeure validé par la commission)
- Et donc ça entraîne derrière :
 - classement dernier
 - retrait de la compétition
 - sanctions sportives + financière
- **Conséquence importante (article 82) :**

- Si ce forfait général intervient sur ces 2 dernières journées :
→ l'équipe peut être **rétrogradée de deux divisions**

Article 91. 3. « Lors des deux dernières journées de chaque phase, le calendrier initial doit être respecté. Tous les matchs doivent être disputés le même jour et à la même heure, sauf nécessité absolue et justifiée ou cas de force majeure. Dans cette hypothèse la Commission devra avoir été sollicitée avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la rencontre et avoir donné son accord express. Toutes demandes de report ou modification de jours et heures seront déclarées irrecevables si le club demandeur ou adverse est concerné par l'accession ou la relégation dans la compétition à laquelle il participe.

Catégorie U13 à 11

RETOUR CSR / INFORMATION

Dossier n°2025/2026-CSR-412

Match n°55314767 du 08/04/26

La CALMETTE (520113) /ST HIPPOLYTE du FORT (503233)

DIT MATCH perdu par pénalité – 1 point à l'équipe de ST HIPPOLYTE du FORT (503233) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de La CALMETTE (520113) sur le score de 3/0 ET 2/0 points de défi.

Catégorie U12

Forfait Simple (30 €)

U12 D3 N Castanet du 11/04

Retour CSR / INFORMATION

Dossier n°2025/2026-CSR-405

Match n° 55323245 : du 11/04/2026

St LAURENT Arbres (535852) / NIMES CASTANET (520112)

Dit match perdu par forfait à NIMES CASTANET (520112) pour en reporter le bénéfice à l'équipe St LAURENT Arbres (535852) sur le score de 3/0 + 2/0 points du défi

Catégorie U10 à U10/U11

1. Forfait Simple

U10/U11 PI 34 du 11/04 Venejan : 30€

U10/U11 PI 50 du 11/04 US Sommieres: 30€

U10/U11 PI 5 du 18/04 Mas de Mingue : 30€

U10/U11 PI 5 du 18/04 N Cheminot : 30€

U10/U11 PI 27 du 18/04 Regordane : 30€

U10/U11 PI 1 et 2 du 18/04 Nimes Ol : 60€

U10/U11 PI 25 du 11/04 Le Grau du Roi : 30€

U10/U11 PI 21 du 18/04 Vergeze : 30€

U10/U11 PI 51 du 18/04 Bernis : 30€

Catégorie U6 à U8/U9

1. Forfait Simple

U6/U7 PI 29 du 11/04 Bellegarde : 30€

U8 PI 6 du 18/04 Bellegarde : 30€

U8 PI 11 du 11/04 Vergeze : 30

U8/U9 PI 31 du 11/04 Vergeze : 30€

U8/U9 PI 15 du 11/04 Le Grau Du Roi : 30€

U6 PI 2 du 11/04 AEC St Gilles 1 et 2 : 60€

U6 Pl 5 du 11/04 St Paulet 1 et 2 : 60€
U9 Pl 19 du 11/04 St Paulet : 30€
U8/U9 Pl 36 du 18/04 Montpezat : 30€
U8/U9 PL 1 et 31 du 18/04 Vergeze : 60€
U8 Pl 8 du 18/04 FC Uzes : 30€
U8/U9 Pl 31 du 18/04 All Five : 30€
U6 Pl 5 du 18/04 Barjac : 30€
U8 Pl 13 du 18/04 Caissargues : 30€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

